



COMpte RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA HAUTE COMTE 16 septembre 2015

Sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE – Siège Social Corbenay

Etaient présents :

BATHELOT Nadine - LEPAUL Michèle TRAMESEL Jean-Claude BROUTCHOUX Michel PETITGENET Sylvain GROSJEAN Alain MARIE Anthony LAURENT Denise DE MALLIARD Henri BARDOT Georges DOILLON Marc HUMBLOT Véronique MARIE Jean-Paul THOUVENOT Bernadette VINEY Daniel CORRIERI Valérie RIONDEL Christian MARTI Alain GRILLOT Alain GROSJEAN Jean-François LEYVAL Véronique AUBRY Patricia ROGER Bernard GRANDHAIE Jean-Louis LAURENT Paul GEROME Jean-Daniel GAUTHIER Bernard MOUGIN Marie-Jeanne MOUTON Bruno DESIRE Michel GALMICHE Bernard BIGÉ Pascal BAVARD Martine LARRIERE Liliane BORDOT Thierry JOAQUIM Jean MILLEROT Jean-Paul VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire

Etaient absents excusés :

DHOS Lione (procuration à Nadine Bathelot) – BALLET Marie-Paule (procuration à Véronique LEYVAL) – DAVAL Michel (procuration à Jean-François GROSJEAN) – Edith DOUCET (procuration à Liliane Larrière) – MIEGE Benoît (procuration à Alain Grillot) – HAGEMANN Marie-Odile (procuration à Christian Riondel) – GROSJEAN Christiane (procuration à Patricia Aubry) – LARUE Sabine (procuration Sabine Larue) – ROUX Christian – AWIGNANO Emmanuel – DUHAUT Brigitte

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Alain Grillot ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Projet de voirie « En la Penotte » : acquisition de terrains et signature de convention avec le SIED 70

Le Conseil Départemental ayant imposé la réalisation d'un tourne à gauche, il est indiqué que des acquisitions foncières doivent être réalisées compte tenu des contraintes techniques liées à la desserte de la zone « en la Penotte »

Monsieur le Président précise que le prix d'acquisition des terrains varie en fonction des négociations et de l'estimation de France Domaine

Parcelles à 2.87 € le m² (achat et droits d'éviction compris) au profit de la SCI La Féculerie

Parcelles à 2.50 € HT le m² au profit de propriétaires privés

Parcelles à 6€ le m² à la SCI de la Féculerie pour l'élargissement de la voie (la SCI aura à charge les droits d'éviction)

Monsieur le Président explique -suite à la question de Monsieur Petitgenêt sur le coût de ce projet - que ces dépenses, dont celle liée à l'électrification du Site, sont prévues dans l'enveloppe budgétaire du projet adopté au Budget primitif (conseil du 11 mars 2015) et que seule la signature de la convention avec le SIED 70 n'a pas été validée

car non proposée à ce jour au conseil communautaire, et rajoute qu'il est tout à fait normal de parler d'un dossier en cours.

Les membres du Conseil communautaire valident à l'unanimité les acquisitions de terrains et la signature de la convention avec le SIED 70

Avenant au marché de travaux Siège CCHC

Les travaux du Siège de la CCHC ont nécessité certains ajustements des contrats de travaux par rapport aux prestations réalisées en plus-value ou moins-value.

Monsieur Tramesel apporte un complément d'informations sur les travaux non prévus mais nécessaires pour finaliser le projet : socle béton – regards – isolation complémentaires – modifications de la présentation des serrures – rails plâtrerie faux plafonds – rajout d'un compteur calories pour mise aux normes électriques – débit trop faible suite à forage : traitement par ultra son.

Monsieur le Président indique que le montant de ces avenants représente 2.39% du coût total du marché, précise que ceci est conforme au montant prévisionnel (pour mémoire délibération du 16 décembre 2014)

Les membres du Conseil communautaire valident à l'unanimité la signature des avenants suivants :

Avenant 2 – EIMI – moins-value de 5 540 € HT

Avenant 1 – SODEL – moins- value de 13 023.60 € HT

Avenant 3 – FMT DIVOUX – moins-value de 846.50€ HT

Admission en non-valeur – Service ordures ménagères

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité une admission en non-valeur pour un montant de 15 037.93€ pour des factures d'ordures ménagères non recouvrées.

Effacement de dette – Service ordures ménagères

Les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité des effacements de dettes suite à la décision du Tribunal de Lure : redressement sans liquidation prononcé pour un usager. Le montant de la dette effacée est de 377.37€

Urbanisme – Adhésion au CAUE

Les membres du Conseil Communautaire sont sollicités pour une adhésion au CAUE.

Monsieur de Malliard précise que le CAUE interviendrait notamment dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat.

Le constat pour des membres du conseil communautaire est de douter sur la pertinence d'adhérer au CAUE, l'adhésion s'élève à 600€ et l'année s'achève.

L'adhésion de la CC serait intéressante si les communes membres pouvaient bénéficier des services du CAUE au titre de la cotisation communautaire.

Compte tenu que les besoins pour 2015 ne sont pas fixés, il est proposé de revoir cette adhésion pour l'année 2016.

Système d'informations géographiques : adhésion à la convention de vectorisation des plans cadastraux du Syndicat du Morillon – conditions techniques et financières d'adhésion

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que la communauté de communes dispose à ce jour de plans cadastraux vectorisés pour 12 communes membres.

Il est précisé qu'il est nécessaire de disposer du cadastre vectorisé sur l'ensemble du territoire pour mener à bien différents projets tels que le PLUI – les diagnostics des installations d'assainissement non collectif...

Le Syndicat des eaux du Morillon possède les plans cadastraux vectorisés de 18 communes. Le syndicat ayant passé une convention (mars 2006) avec la Direction Générale des Impôts et plusieurs partenaires associés pour vectoriser les plans de ces communes membres.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer avec le Syndicat des Eaux du Morillon un avenant à la convention de vectorisation du 15 mars 2006 afin que la CCHC en adhérant comme partenaire associé puisse bénéficier d'un droit d'accès aux plans cadastraux vectorisés.

- d'autoriser le Président à signer une convention d'échanges de données géographiques avec le Syndicat des Eaux du Morillon : communications des données à titre gratuit pour les deux parties concernées.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer les conventions de vectorisation ainsi que les conditions techniques et financières d'adhésion

Convention d'objectifs avec les Francas pour la gestion des Accueils de Loisirs sans hébergement

Il est proposé à l'assemblée de finaliser les termes de la convention d'objectifs précisant le rôle et les obligations de chaque partie : le montant de la subvention ayant été voté le 15 avril 2015.

Cette convention est signée pour l'année 2015 pour les accueils périscolaires, extrascolaires et NAP.

Monsieur le Président est interpellé par Monsieur Gérôme sur la vérification et l'évaluation de ces objectifs

Monsieur le Président indique qu'Alice Grandjean a un regard d'évaluation et que le retour des parents vaut également évaluation.

Monsieur Gérôme précise que ce ne sont juste que des interrogations sur le domaine de la vérification et de l'évaluation.

Monsieur le Président indique que tout ceci est inclus dans le cahier des charges de la future DSP, précise que ce cahier des charges étant disponible pour l'ensemble des élus.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association les Francas de la Haute Saône.

Convention d'objectifs avec Familles Rurales pour la gestion du Multi-accueil de Fougerolles

Il est proposé à l'assemblée de renouveler la convention d'objectifs avec Familles Rurales pour la gestion du multi accueil de Fougerolles pour la période 2015 à 2017 : la subvention de soutien financier a été votée le 15 avril 2015.

Monsieur Grillot rappelle que cette convention présente une solution économique et indique que Familles Rurales fournit un bilan d'activités qualitatif et quantitatif comme stipulé dans la convention.

Monsieur Grillot précise que toutes les crèches ne fonctionnent pas de la même manière
Monsieur Désiré propose qu'au moment du CA, il faudrait comparer le coût par enfant et au nombre d'heures.

Monsieur Bordot indique que les critères ne sont pas uniquement financiers, qu'il faut prendre en compte les critères tels que la jeunesse, l'accueil, l'orientation.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention d'objectifs avec Familles Rurales

Subventions NAP – Association les Francas de la Haute Saône – période septembre à décembre 2015

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident le montant de la subvention allouée aux Francas de la Haute Saône pour un montant de 45 419.94€ pour la période de septembre à décembre 2015 dans le cadre de la gestion des NAPS sur 11 sites scolaires.

Vergers de Fontenois – Crédit d'une régie de recettes

Monsieur Désiré précise à l'assemblée que la régie intéressée initialement créée (juillet 2015) a été refusée par les services de la trésorerie. Cette régie présente un risque financier pour les gérants actuels : les recettes sont prises en considération dans le chiffre d'affaires du gérant et peuvent faire l'objet d'une imposition erronée.

Il est rappelé que seul le conseil communautaire peut créer ou modifier une régie.

Il est donc proposé la création d'une régie de recettes pour la commercialisation des roulettes des vergers de Fontenois.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident la création de la régie de recettes et autorisent le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vergers de Fontenois – approbation des tarifs 2016

Il est proposé à l'assemblée les tarifs 2016 élaborés conjointement par la CCHC, Destination 70 et les gérants du Site afin que la commercialisation des roulettes pour l'année 2016 puisse débuter.

Il est précisé que les gérants auront la possibilité de pratiquer des tarifs promotionnels à hauteur de 30%.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident les tarifs 2016 pour la commercialisation des roulettes sur le site des Vergers de Fontenois.

Poste de chargé de développement touristique : CDD pour intérim avant recrutement.

Il est précisé à l'assemblée que le poste de chargé de développement est vacant depuis le 05/09/2015. Le choix du recrutement s'est porté sur une autre personne que Florian Petitjean – agent occupant ce poste. Cette personne n'étant disponible qu'à compter de mi-octobre, il est proposé de conclure un CDD de surcroît temporaire d'activités d'une durée d'un mois avec l'agent en poste actuellement.

Des explications sont demandées à Monsieur le Président concernant le départ de Florian Petitjean et sur la reprise du poste de Monsieur Orion.

Monsieur le Président explique qu'il a été convaincu par le nouvel agent recruté pour le poste de chargé de développement touristique malgré le fait que Florian Petitjean n'avait pas émis le souhait de partir, que des candidatures pour le poste de technicien seront étudiées les jours suivants.

Monsieur le Président rappelle qu'un nouvel organigramme répartit les tâches des agents différemment malgré la sensation pour certains membres de réduction de moyens humains. Monsieur Grillot précise que chaque Vice-président est en relation avec des agents ayant des fonctions bien précises et de par ce fait l'organisation du travail est différente.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer le CDD de surcroît temporaire d'activités

Poste de chargé de développement touristique : modification de la rémunération suite à recrutement de non titulaire

Monsieur Désiré indique que les candidats au poste ont donné leur prétention salariale et précise que ceci n'a pas représenté un critère sélectif. Compte tenu des prétentions salariales de Carine Farigoux recrutée pour le poste de chargé de développement touristique, il convient de modifier et d'ajuster l'indice de rémunération applicable en cas de recrutement non titulaire.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident les modifications d'indices de rémunération.

Partenariat Ecole de Musique – Années 2015 – 2016

Il est proposé le renouvellement de partenariat avec l'Ecole de Musique.

Madame Bathelot indique être très contente de ce partenariat et précise que l'Ecole de Musique est en train de se restructurer afin d'apporter qualité et éducation musicale. Elle propose une rencontre avec le Directeur de l'Etablissement afin de renouer des contacts, et ainsi permettre aux enfants de profiter de ce partenariat.

Monsieur le Président est favorable à cette initiative.

L'assemblée est consciente du mauvais fonctionnement de l'Ecole de Musique, des coûts démesurés par enfant. Des propositions sont faites pour l'intégration de la découverte de la musique dans le domaine périscolaire de même que dans les projets NAPS.

Monsieur Grillot indique qu'aujourd'hui la gestion de l'Ecole de Musique est plus saine et ouverte à un public plus large.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident ce partenariat, et autorisent le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Partenariat Association Côté Cour

Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association Côté Cour proposant aux établissements scolaires des spectacles de qualité accessibles aux élèves à partir de 3 ans.

Monsieur Bardot se dit satisfait de la pérennisation de ces activités au sein de la Communauté de Communes

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, valident ce partenariat pour l'année 2015-2016

Avenant au bail conclu avec le Sictom du Val de Saône pour la location des locaux techniques

Les membres du conseil communautaire valident l'avenant au bail du Sictom du Val de Saône intégrant la prise en charge pour moitié par le locataire de la plateforme bois et pour moitié par le SICTOM des frais d'entretien et de réparation du portail automatique du site. Le SICTOM assurera le suivi des travaux d'entretien et de réparation du portail, le locataire de la plateforme bois prenant en charge les consommations d'électricité relatives à l'équipement.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avant précité.

Lancement d'une Etude d'opportunité pour des projets de création d'unité de méthanisation

Ce projet est donné à titre d'information

Monsieur Grillot précise qu'il souhaite, par cette étude, connaître le potentiel du territoire communautaire. Cette étude était programmée au préalable mais le dossier a pris du retard compte tenu de l'absence de l'agent en charge de l'environnement. Monsieur Grillot souhaite que ce dossier avance plus rapidement.

La méthanisation est un sujet qui intéresse l'assemblée et qui interpelle : visite de sites de méthanisation – prise de renseignements auprès de l'Adème et autres partenaires – questions sur le fonctionnement d'un niveau économique – le besoin de trouver des énergies alternatives est important mais il convient de ne pas se disperser

Débat sur le territoire visé : communautaire ou pays ?

Le projet n'est pas soumis à délibération mais sera réétudié ultérieurement

Contrat de ville de la commune de St Loup sur Semouse

La commune de St loup sur Semouse a bénéficié d'un contrat urbain de cohésion sociale achevé récemment. Elle peut bénéficier d'un contrat de ville couvrant la période 2015-2020. La CCHC est donc appelé à se prononcer pour la reconnaissance du contrat de ville de la commune de St Loup sur Semouse.

Monsieur Gérôme constate que St Loup bénéficie de situations préférentielles et doute de l'uniformisation du territoire. De ce fait, il en déduit que la CC fonctionne à deux vitesses.

Monsieur Bordot précise que la ville de St Loup est un Bourg centre comprenant population et puissance de développement et que de par ce contrat de ville, la ville de St Loup évite la suppression de certains moyens financiers.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer ce contrat de ville 2015 – 2020

Reprise des Statuts de la CCHC

Compte tenu du manque de temps pour étudier ces statuts, des problèmes de téléchargement des statuts initiaux pour comparaison avec la nouvelle proposition, cette délibération est reportée au conseil communautaire du mois d'octobre

Vente d'un tracteur

Il est rappelé la mise en vente d'un tracteur et d'une tonne à lisier. Ce matériel acquis par la CCVS n'ayant plus d'usage à ce jour, une procédure d'adjudication a été lancée. Le matériel a été attribué au mieux-disant.

Les membres du Conseil communautaire valident la vente d'un tracteur John Deere 5410 et d'une tonne à lisier de 6 000 L à Monsieur Roger Bernard pour un montant de 12 599€.

FIN DE LA SEANCE

